IUT Ville-d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Licence PRO MAS
moteurs
aéronautiques et spatiaux
métiers de l'industrie :
industrie aéronautique

CONVOCATION DE RENTRÉE - Licence Professionnelle Aéronautique

Métiers de l'industrie : Industrie aéronautique

Parcours : Moteurs aéronautiques et spatiaux

Ville-d'Avray, le 1er juillet 2025

Cher(e) étudiant(e),

C'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons pour la **rentrée des licences professionnelles aéronautiques** le

Lundi 1er septembre 2025 à 10h30

Bâtiment E - Salle 204

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante : https://cva.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscription-candidature

Merci de bien vouloir vous munir d'une photo d'identité au format numérique jpeg pour la rentrée. La photo sera à fournir à l'adresse suivante : cannequin@parisnanterre.fr

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Clément Annequin
Secrétariat LP AERO

Contact secrétariat pédagogique des LP AERO

cannequin@parisnanterre.fr
Téléphone : 01 40 97 48 22

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Licences PRO AÉRO
aéronautiques et spatiales
Équipements/Moteurs/Structures

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Ecandidat, votre candidature a été retenue en licence professionnelle Aéronautique et Spatiale de l'IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse secretariat-lpaero@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné ***avant la réunion de l'équipe plurielle*** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. ***L'équipe plurielle se réunira le 14 octobre*** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement précédent ne sera pas automatiquement reconduit en Licence professionnelle.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAP